

Nombre de conseillers élus :

15

Séance ordinaire du 7 mai 2012

à 20h30

Conseillers en fonction :

13

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

**Conseillers présents et
représentés :**

11

Membres présents : MM **BAAS** René, **BERNHARD** Lucien, **EYDER** Cyriaque, **FOESSER** Christian, **KRAUTH** Yves, **MULLER** Marc, **SCHNEIDER** Marc, **STAERK** Guy, **WEBER** Jean-Marc .

Absent excusé : M **MUNCH** Cédric (procuration à Gérard ADOLPH)

Absent non excusé : Mme **SEYFRITZ** Solange ; M **WILT** Frédéric

Secrétaire de Séance : M Guy **STAERK**

Date de convocation : 2 mai 2012

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2012

Avant de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2012, Monsieur Christian FOESSER déplore le fait que, malgré une inscription dans le point divers du dernier procès-verbal, l'invitation individuelle à prendre part à la réunion de présentation du projet de création d'un lotissement aux riverains concernés n'a pas été adressée, comme prévu, à chaque Conseiller. Monsieur le Maire regrette cet oubli et après explications propose l'adoption dudit procès-verbal.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 26 mars 2012.

29/12 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'un manque de trésorerie immédiate pour couvrir toutes les importantes dépenses effectuées.

Entendu les explications données et après étude de 2 propositions

Le Conseil Municipal,

après délibération,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'ouvrir auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est une ligne de Trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 200 000 € sur une période de 12 mois dans l'attente du versement des principales subventions accordées mais non perçues à ce jour.
- **OPTE** pour le taux EURIBOR 3 mois + marge de 1,5 point
- **PREND ACTE** que la Commission d'engagement s'élève à 0,20 % du montant autorisé, soit 400 € et que la commission de non utilisation s'élève à 0,25%.
- **PREND ACTE** que les intérêts sont calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement

- utilisées sur la base exact/360 jours et sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- **AURORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

30/12 AMENAGEMENT CAVEAU COMMUNAL : signature d'un avenant

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que dans le cadre des travaux de création d'un caveau communal, il est nécessaire d'établir des avenants pour certains lots suite à des exigences demandées après la dévolution des marchés

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 37/09 prise en date du 27 mai 2009 portant sur le projet de réhabilitation du bâtiment du Presbytère sis 6 place Saint Cyriaque à ALTORF et confiant l'opération à la Société Intercommunale de Construction «Le Foyer de la Basse Bruche » - SEM, à MOLSHEIM.

Vu les délibérations n° 44/09 et 99/09 prises par le Conseil Municipal en date des 1er juillet et 17 décembre 2009 portant sur la conclusion d'un bail avec la Société Intercommunale de Construction «Le Foyer de la Basse Bruche » - SEM, à MOLSHEIM ainsi que sur la sollicitation d'aides financières

Considérant que le bail stipule que la Commune se réserve expressément la jouissance de certains locaux, en partie destinés au culte et pour le reste destinés à la création d'un caveau communal

Vu la délibération n° 87/10 prise en date du 20 octobre 2010 portant sur l'adoption de l'avant projet

Vu la délibération n° 53/11 prise en date du 24 août 2011 portant sur le lancement de la procédure par la publication d'un appel d'offre en application des articles du Code des Marchés Publics pour la dévolution des travaux

Vu la délibération n° 62/11 prise en date du 3 octobre 2011 portant sur l'attribution des lots liés à la création du caveau communal

Entendu les explications données par Monsieur le Maire et suite à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de conclure les avenants ci-après détaillés :

Lot	Attributaires	Montant marché initial HT	Avenant HT	Nouveau montant marché HT
1 Gros-œuvre démolitions	Entreprise BILGER 67120 DORLISHEIM	74 548,64 €	+ 12 692,06 €	87 240,70 €
3 Couverture Zinguerie Etanchéité	GILLMANN 67120 DACHSTEIN	7 662,03 €	- 1 249,60 €	6 412,43 €
4 Menuiserie Bois	Menuiserie BAILLY 67120 MOLSHEIM	8 517,00 €	+ 285,00 €	8 802,00 €
TOTAL		90 727,67 €	+ 11 727,46 €	102 455,13 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution

- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012

31/12 AMENAGEMENT CAVEAU COMMUNAL : attribution marché de travaux complémentaires

Ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance de Conseil Municipal.

32/12 REHABILITATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE : souscription de contrats d'entretien

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération n° 29/09 prise en date du 28 avril 2009 décidant la réhabilitation et l'extension du bâtiment actuel de la Mairie et la volonté de se faire seconder par une aide extérieure.
- Vu** la délibération n° 02/10 portant sur l'adoption de l'Avant Projet Sommaire et arrêtant les modalités de financement
- Vu** la délibération n° 26/10 prise en date du 8 avril 2010 portant sur l'approbation de l'Avant Projet Définitif (APD)
- Vu** les délibérations n° 41/10 du 10 mai 2010 et n° 52/10 du 23 juin 2010 portant attribution des marchés de travaux
- Vu** la délibération n° 21/11 du 24 février 2011 portant attribution du lot mobilier

Considérant que les travaux de restauration avec extension sont maintenant achevés et que certaines installations nécessitent la souscription d'un contrat d'entretien

Entendu les explications données par Monsieur Lucien BERNHARD, Adjoint au Maire et après étude de 3 devis

Après délibération

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- de **CONFIER** la maintenance de l'ascenseur, sans dépannage, à la société FELLER de Soultz (Haut-Rhin) pour un montant annuel de 910,00 € HT
- de **CONFIER** la maintenance de la porte d'entrée avant de la Mairie ainsi que les 3 portes sectionnelles des garages à la société FELLER de Soultz pour un montant global annuel de 476,00 € HT
- **PREND ACTE** que ces contrats d'entretien sont conclus pour une durée de 1an, renouvelables par tacite reconduction.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012

33/12 PROJET DE REHABILITATION DU BATIMENT DE LA MTL

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération n° 04/02 prise en date du 29 janvier 2002 décidant le transfert de la compétence « conception, réalisation et financement des équipements et travaux » d'agrandissement et réaménagement de la Maison du Temps Libre pour la Commune d'Altorf
- Vu** la délibération n° 30/09 prise en date du 28 avril 2009 donnant un accord de principe au lancement de l'opération
- Vu** la délibération n° 42/10 prise en date du 10 mai 2010 décidant la réalisation d'une étude de faisabilité
- Vu** la délibération n° 85/11 prise en date du 7 novembre 2011 portant sur le choix du maître d'œuvre
- Vu** la délibération n° 17/12 prise en date du 22 février 2012 portant sur la demande de production d'un Avant Projet Sommaire (APS) de l'opération

- Considérant** que le montant des travaux au stade de l'APS suivant proposition d'aménagement validée par le Conseil Municipal s'élève à 1 279 344,00 € HT (honoraires et frais annexes inclus)
- Considérant** que l'estimatif apparaît supérieur à la capacité de remboursement de la Commune et nécessiterait donc une légère augmentation de la taxe Sivomale à partir 2013
- Considérant** d'un autre côté que le bâtiment donne des signes de vieillesse (infiltrations dans les chéneaux, problème électriques et de chauffage, travaux à effectuer sur les climatiseurs ...)
- Considérant** qu'en cas d'ajournement de l'opération, la reprise pourrait entraîner une actualisation et révision des coûts et taux de rémunération en fonction des marchés
- Considérant** qu'en cas d'arrêt définitif de l'opération, la Commune serait soumise au paiement de pénalités (10% du montant des honoraires sur la part non exécutée) et devrait lors de la reprise de l'opération procéder à un nouveau concours d'architectes

Entendu les explications données par Monsieur le Maire et après un tour de table

**Après délibération,
Par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE (JM Weber)**

- **DECIDE** de poursuivre l'opération de réhabilitation du bâtiment de la MTL en allant jusqu'au dépôt de la demande de permis de construire et parallèlement en affinant les coûts de cette opération par la production d'un Avant Projet Définitif (APD)

34/12 PROJET DE TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE STRASBOURG

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 54/11 prise en date du 24 août 2011 décidant la réalisation d'une étude d'aménagement de la route de Strasbourg sur toute la longueur de l'agglomération

Considérant les résultats de l'étude menée par le cabinet BEREST qui se déclinent comme suit :

- travaux carrefour RD127/RD392 : installation de feux tricolores pour un coût estimatif de 115 000,00 € HT
- travaux carrefour RD392 avec la rue des Meuniers : « rond point » avec plan de circulation pour un coût estimatif de 58 500,00 € HT
- travaux à l'entrée Ouest du village après le point de captage d'eau : création d'un « tourne à gauche » pour un coût estimatif de 51 100,00 € HT

Considérant que le service routier du Conseil Général du Bas-Rhin prévoit des travaux de réfection de la chaussée de la RD 392 sur toute la longueur de l'agglomération pour au plus tard en 2013

Entendu les explications données par Monsieur Lucien BERNHARD, Adjoint au Maire

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **DECIDE** de donner suite dans l'immédiat à l'aménagement du carrefour entre la RD127 et la RD 392 par l'installation de feux tricolores
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mener une consultation pour définir les suites de l'opération
- **PREND ACTE** que l'ensemble des crédits nécessaires a été inscrit à la section investissement du budget primitif 2012

35/12 TRAVAUX DE PROTECTION DES HABITATIONS D'ALTORF CONTRE LES

CRUES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les travaux de protection contre les crues des zones habitées d'Altorf – Duttlenheim et Duppigheim, sous l'égide de la Communauté de Commune de la Région de Molsheim-Mutzig, ont démarré.

Le Conseil Municipal

- Considérant** que dans le cadre de la réalisation des ouvrages de protection contre les crues des 3 communes il est nécessaire de réaliser une digue qui se situera en partie dans la forêt « soumise » du Birckenwald à Altorf
- Considérant** que la réalisation de cet ouvrage nécessite le défrichement de la partie des parcelles concernées par le passage de la future digue

Entendu les explications données par Monsieur le Maire

Après délibération, A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DONNE** un avis favorable à la demande de déboisement formulée par la Communauté de Commune de la Région de Molsheim-Mutzig, sous réserve de l'obtention conjoint d'un accord de la part de l'ONF
- **PREND ACTE** que le défrichement concernera la parcelle cadastrée n°114 section10, sur une surface d'environ 50 ares
- **PREND ACTE** que la Communauté de Commune a d'ores et déjà engagé une étude environnementale d'impact du déboisement sur la forêt et qu'une replantation, selon conditions imposées par l'ONF, sera proposée.

36/12 ACCEPTATION DE LA CESSION D'UN CHEMIN D'EXPLOITATION LE LONG DE LA RD392 VERS DORLISHEIM

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la volonté de l'association foncière d'Altorf, de céder le chemin d'exploitation qui relie Altorf à Dorlisheim à la Commune d'Altorf.

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération n° 11/12 prise par les membres du Bureau de l'association foncière en date du 22 février 2012 acceptant, sous conditions, la cession du chemin d'exploitation au profit de la Commune
- Considérant** qu'une fois intégré dans le domaine privé de la Commune, ce chemin, déjà partagé avec les deux roues non motorisés sera, par transfert de compétence, géré par la Communauté de Communes de la région de Molsheim Mutzig (entretien, signalétique).
- Considérant** que la cession du chemin d'exploitation par l'association foncière respectera le programme
- Acquisition par la Commune d'Altorf du chemin d'exploitation concerné et intégration dans le domaine privé de la Commune
 - Prise d'un arrêté communal de circulation donnant au chemin d'exploitation le statut de chemin rural
 - Prise d'un arrêté municipal garantissant aux exploitants agricoles la libre circulation des véhicules au fonctionnement de leur activité

Entendues les explications données par Monsieur le Maire

Après délibération
A l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCEPTE** la cession de la parcelle concernée par la liaison cyclable à la Commune par la voie d'un acte administratif, à savoir :
section 15 n° 203 lieu-dit Auf Die Osterlaeng d'une contenance de 1444 m²
- **DECIDE** que cette acquisition se fera par acte en la forme administrative
- **DECIDE** l'intégration de la parcelle dans le domaine privé communal
- **CHARGE** Monsieur la Maire de mener à bien les formalités de radiation au livre foncier de ladite parcelle
- **SOLLICITE** le bénéfice des dispositions de l'article 21 de la Loi de Finances du 30 décembre 1982, modifiant l'article 1042 du Code Général des Impôts, prévoyant l'exonération de toute perception au profit du Trésor pour la présente acquisition,
- **PREND ACTE** qu'en cas de disparition de la piste cyclable, le chemin concerné sera rétrocédé à l'Association Foncière
- **DESIGNE** Monsieur René BAAS, 1er Adjoint au Maire d'Altorf, pour signer ledit acte au nom et pour le compte de la Commune et à requérir l'inscription de la parcelle au Livre Foncier
- **APPROUVE** les termes de l'arrêté de circulation du chemin rural emprunté par l'itinéraire cyclable
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier

37/12 « POMME DE PIC » : acquisition de mobilier et demande de subvention auprès de la CAF

Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires et périscolaires, informe les membres du Conseil d'une demande d'acquisition de mobilier transmise par le gestionnaire de la structure d'accueil « Pomme de Pic »

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 42/01 du 26 juin 2001 portant sur l'ouverture, à la rentrée de septembre d'une structure périscolaire à Altorf

Vu la délibération n° 81/05 du 19 juillet 2005 portant sur la mise à disposition de locaux à la structure périscolaire dans l'enceinte du nouveau groupe scolaire

Considérant que depuis l'installation de la structure périscolaire dans le bâtiment du groupe scolaire Jean-Marie Lehn les effectifs ont été successivement augmentés jusqu'à atteindre le seuil maximum de 48 enfants.

Considérant que depuis sa création, son déménagement et malgré les augmentations d'effectifs il n'a pour l'instant pas été question d'acquisition de nouveau mobilier (tables et chaises) pour la structure

Considérant que le mobilier utilisé dans la structure périscolaire jusqu'à ce jour n'était pas neuf et pas réellement adapté aux enfants

Sur proposition de Monsieur René BAAS et après concertation avec le gestionnaire,

Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'acquérir 4 tables et 36 chaises adaptées aux enfants fréquentant la structure périscolaire « Pomme de Pic » auprès de la société DELAGRAVE pour un montant total de 2 029,80 € HT
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la CAF du Bas-Rhin pour l'acquisition de ce nouveau mobilier

- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits à la section investissement du budget primitif 2012

38/12 DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR VOYAGES SCOLAIRES

1) Lycée Henri Meck Molsheim

Le Conseil Municipal,

- Vu** la demande de subvention présentée par 2 parents de la Commune dont les enfants fréquentent le Lycée Henri Meck de Molsheim pour la participation de leurs enfants à un voyage en Pologne du 19 au 24 mars 2012, soit 5 nuitées
- Vu** la délibération n° 95/08 prise en date du 22 octobre 2008 décidant la participation financière de la Commune lors de l'organisation de classes transplantées par l'école communale et fixant le montant de cette dernière à hauteur de celle accordée par le Conseil Général
- Vu** la décision adoptée par le Conseil Général en assemblée plénière le 23 mars 2009 de ne plus financer les classes transplantées hors Alsace, Vosges et Moselle.
- Vu** la délibération n° 90/09 du 23 novembre 2009 portant sur la volonté pour la Municipalité de maintenir sa démarche de soutien envers l'école communale

Considérant la volonté d'étendre la démarche de soutien de la Municipalité aux enfants de la Commune fréquentant un établissement d'enseignement secondaire et ainsi réduire la participation financière des parents

Sur proposition de Monsieur René BAAS,

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de verser, sur présentation d'une attestation de participation, une subvention de 5 € par nuitée, soit 25 €, pour la participation au séjour de Cécile SARREMEJEAN domiciliée 13 rue Arthur Rimbaud à ALTORF.
- **DECIDE** de verser, sur présentation d'une attestation de participation, une subvention de 5 € par nuitée, soit 25 €, pour la participation au séjour de Hélèse SEYFRITZ domiciliée 3A rue des Prés à ALTORF.
- **DECIDE** de verser la subvention directement aux parents des enfants
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012

2) Ecole Jean Hans Arp de Duttlenheim

Le Conseil Municipal,

- Vu** la demande de subvention présentée par l'école Jean Hans Arp de Duttlenheim pour la participation d'un enfant de la Commune à une classe de découverte avec nuitées du 18 au 22 juin 2012 au centre « la Forain à Senones » dans les Vosges
- Vu** la délibération n° 95/08 prise en date du 22 octobre 2008 décidant la participation financière de la Commune lors de l'organisation de classes transplantées par l'école communale et fixant le montant de cette dernière à hauteur de celle accordée par le Conseil Général

Considérant la volonté d'étendre la démarche de soutien de la Municipalité aux enfants de la Commune fréquentant un établissement d'enseignement hors de la Commune et ainsi réduire la participation financière des parents

Après délibération et sur proposition de Monsieur René BAAS,

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de verser, sur présentation d'une attestation de participation, une subvention de 5 € par nuitée, soit 20 €, pour la participation au séjour de Marine RUZEWICZ domicilié 7 route des Romains à ALTORF.
- **DECIDE** de verser la subvention directement aux parents de l'enfant
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012

3) Subvention pour licences jeunes

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 98/09 portant fixation d'un « règlement » d'attribution des subventions communales prise par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009

Considérant la démarche de soutien de la Municipalité aux Associations locales,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **DECIDE** de verser la somme de 392,00 € à l'Association Sportive d'Altorf pour 49 licences jeunes.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012

4) Demande d'aide pour stage à l'étranger

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 98/09 portant fixation d'un « règlement » d'attribution des subventions communales prise par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009

Vu la demande d'aide financière présentée par une administrée de la Commune pour faire face aux frais liés à l'exécution d'un stage à l'étranger dans le cadre d'études supérieures

Après examen du dossier

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE**

de ne pas donner suite à cette demande, mais de transférer pour étude le dossier au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

5) Subventions diverses

- Club de natation les Dauphins à Obernai

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 98/09 portant fixation d'un « règlement » d'attribution des subventions communales prise par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'Association « les Dauphins d'Obernai »

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE

de ne pas donner suite à cette demande.

- Association pour l'édification d'un monument à la mémoire des soldats du Bas-Rhin « Morts pour la France » en Afrique du Nord (A.M.A.N.67)

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération n° 98/09 portant fixation d'un « règlement » d'attribution des subventions communales prise par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009
- Vu** la demande de participation financière de fonctionnement présentée par l'Association A.M.A.N.67 pour la réalisation et l'édification, à Strasbourg, d'un monument commémoratif dédié à la mémoire de tous les soldats du Bas-Rhin « morts pour la France » entre 1952 et 1964 en Afrique du Nord

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- **DECIDE d'attribuer** une subvention exceptionnelle de 100,00 € à l'Association A.M.A.N.67.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012

39/12 ACCEPTATION DE CHEQUE

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE D'ACCEPTER

- le chèque d'un montant de 3 079,47 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en règlement des indemnités journalières perçues par la Commune suite à un arrêt de travail d'un agent de la Commune pour maladie
- le chèque d'un montant de 101,66 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en règlement d'une partie du sinistre « infiltrations d'eau » survenu au club house football.

40/12 DIVERS

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

Structure Périscolaire :

Le rapport établi par une Conseillère du service « Jeunesse et Sports » de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale suite à son passage pour contrôle à la structure périscolaire « Pomme de Pic » fait apparaître un problème de locaux (conception, aménagements). Une réunion de travail a été programmée le 11 mai 2012 avec le gestionnaire.

Site des étangs :

Monsieur Cyriaque EYDER s'est retrouvé jeudi le 26 avril 2012 en présence un adolescent portant un fusil 22 long rifle au niveau du site des étangs. Monsieur René BAAS, contacté par téléphone pour venir également constater les faits, a demandé téléphoniquement, avant de se rendre sur place, une intervention de la brigade de gendarmerie de Molsheim. Ces derniers ne se sont malheureusement pas déplacés. L'adolescent en question, malgré la présence des 2 adjoints témoins, a par deux fois tiré en l'air avec son fusil et a affirmé qu'il en avait pleinement le droit. Au mot « gendarmerie » il s'est précipité vers l'aire d'accueil des gens du voyage, où il réside et a rapidement caché son fusil. Monsieur René BAAS a fait part des faits au Pasteur

CLEMENT, qu'il a déjà eu l'occasion de rencontrer l'an passé et qui apparaît un peu comme le chef « spirituel » du campement. Suite à ces évènements Monsieur le Maire a immédiatement pris contact avec le médiateur nommé par Monsieur le Préfet pour relater les faits et a demandé l'organisation d'une réunion avec les différentes parties.

Lotissement Burgweg :

Monsieur le Maire présente une synthèse de toutes les questions soulevées par les riverains.

Lors de la réunion de présentation du projet aux riverains qui avaient été invités personnellement par la Commune, il a été constaté qu'une invitation parallèle, contrefaite par une administrée, a été distribuée aux habitants de la rue des Meuniers. Dans l'immédiat, Monsieur le Maire se réserve le droit de donner une suite pénale à cette affaire.

Dernièrement, la Municipalité a été destinataire d'un courrier émanant d'un groupe de riverains. Une copie sera transmise à chaque Conseiller. Les riverains y formulent des questions relatives au projet. Monsieur le Maire précise que la plupart des questions posées avaient déjà obtenu une réponse lors de la réunion.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		KRAUTH Yves	
BAAS René		MULLER Marc	
BERNHARD Lucien		MUNCH Cédric	
EYDER Cyriaque		SCHNEIDER Marc	
STAERK Guy		SEYFRITZ Solange	
FOESSER Christian		WEBER Jean-Marc	
		WILT Frédéric	

